

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 février 2015**

Date de la convocation du Conseil municipal : 19.02.2015

PRESENTS: M.M SAHUC J.B., RESSEGUIE M., GIBERT P.,
BOUZERAND FL., MESLEY E, RAYNAL G., DELFAU J., RUAUX B; SCHROEVEN R;
MARTINEZ C; GARRIGUES J-M.

EXCUSES: ;

Approbation Compte Administratif 2014.

Monsieur Rességuier, premier adjoint, présente compte par compte, le compte administratif 2014. Les variations par rapport à l'année précédente ou par rapport aux prévisions du Budget Primitif sont pointées et justifiées.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		107 475,93		171 995,64		279 471,57
Opérations de l'exercice	99 510,33	152 052,39	181 229,54	195 762,52	280 739,87	347 814,91
TOTAL	99 510,33	259 528,32	181 229,54	367 758,16	280 739,87	627 286,48
Résultat de clôture		160 017,99		186 528,16		346 546,61
Reste à réaliser	202 742,77				202 742,77	
Total cumulé	202 742,77	160 017,99		186 528,62	202 742,77	346 546,61
Résultat définitif	42 724,78			186 528,62		143 803,84

Le CM relève que seulement les 8 premiers versements de la DGF ont été effectués. le Percepteur a indiqué que les 4 mensualités manquantes seront versées sur 2015, cependant, ce retard grève les recettes de fonctionnement d'environ 20 000 € sur ce CA.

Monsieur l'Adjoint présente l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014
Monsieur l'Adjoint présente la délibération pour le compte de gestion de l'exercice 2014.

En application des textes, M le Maire quitte la séance pour le vote.

Le compte administratif, l'affectation du résultat, le compte de gestion pour l'exercice 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Tarif cantine.

Suite à l'augmentation du coût de fabrication des repas, de 3,27 € à 3,32 €. Le CM décide revaloriser le prix de vente aux familles de 3,17 € à 3,22 € à compter du 1^{er} avril 2015

Loyer logement Lamolayrette.

Mme Mesley informe le conseil municipal, que l'application du coefficient de l'indice de variation sur l'année 2014, au loyer du logement de Lamolayrette porte le montant de ce loyer à 162,97 € par mois. Le CM valide ce montant à l'unanimité et fixe son application au 1^{er} avril 2015.

Clôture Pallulos logement Lamolayrette

Sur proposition de Monsieur le Percepteur, Monsieur le Maire rappelle que l'opération concernant le logement communal de Lamolayrette est terminée. Le budget annexe logement communal type pallulos est donc clôturé. Le CM décide sa dissolution.

Urbanisme. Révision simplifiée du PLU

Le groupe de travail sur la révision simplifiée du PLU rend compte de ses propositions et de la rencontre avec un agent de la DDT. Plusieurs propositions sont acceptées. La question la plus pertinente concernait la distance de 130m entre la construction d'un bâtiment agricole et une zone constructible ou zone N. Ce paragraphe serait supprimé. La distance indiquée par les normes sanitaires, entre bâtiment d'élevage et l'habitation de l'agriculteur-éleveur serait retenue. Le CM propose de majorer cette distance de 30m entre le bâtiment d'élevage et l'habitation d'un tiers. Plusieurs points sont en attente de réponses de la DDT avant de lancer la procédure de révision.

Préparation BP

Le CM est en attente de l'étude de faisabilité de l'extension de l'école demandée au SDAIL. Les sommes déjà affectées à ce programme permettent de démarrer la recherche de différentes propositions.

Le CM confirme le besoin d'acquérir une tondeuse autoportée. La possibilité d'un achat avec une autre commune n'est pas retenue.

Questions diverses

Local aire de jeu : Le permis de construire du local « aire de jeu » a été déposé.

Scot : schéma de cohérence territoriale : orientations et règles d'urbanisation dans 25 communes autour de Cahors.

M le Maire fait un rapide compte rendu des réunions du Scot. Concernant l'urbanisme, il est indiqué qu'il faut :

Renforcer le pôle urbain « Cahors Pradines »

Conforter les pôles d'équilibre (ex chef-lieu de canton)

Conforter les pôles de service (L'hospitalet et Labastide Marnhac sur notre zone)

Maitriser le développement des autres communes (dont Flaugnac)...

Le CM craint par ces orientations politiques un affaiblissement des petites communes jusqu'à leur extinction dans le cadre des « communes nouvelles » prônées lors de ces réunions.

Ecole

Mme Ruaux renouvelle des problèmes de chauffage à l'école. Cette panne s'ajoute à la difficulté d'obtenir une régulation permettant la baisse de la température durant les vacances d'hiver.

